



Service diocésain des Pèlerinages
18 rue Mègevand
25041 BESANCON cedex
Agrément Tourisme N° IM025100008
Mail : pelerinages@diocese-besancon.fr

☎ : 06 28 66 54 59

NOTRE-DAME DE LA SALETTE

du 17 au 21 septembre 2023



« Avec Marie soyons porteur de l'Espérance : **LA RENCONTRE** »

« L'espérance est une petite voix qui nous assure que rien n'est jamais perdu. C'est une manière de regarder la vie et ses difficultés non comme un mal, mais comme une promesse de vie. »

Un pèlerinage pour tous !

- Fidèles pèlerins de Notre Dame de la Salette
- Nouveaux pèlerins qui souhaitent découvrir le sanctuaire
- Pèlerins marcheurs qui souhaitent randonner sur les chemins jalonnant le sanctuaire

Prises en charge des pèlerins aux arrêts suivants :

- Luxeuil, Vesoul, Besançon, rond point d'Étalans, Pontarlier

Jour 1 – Dimanche 17 septembre

Départ en car tôt le matin en direction de l'Abbaye St Joseph de la Rochette. Découverte du sanctuaire,

Repas à l'hostellerie de l'abbaye, tenue par les Sœurs Bénédictines.

Puis route pour l'Isère.

Arrivée à La Salette en fin de journée.

Installation à l'hôtellerie du sanctuaire.

Jour 2 - Lundi 18 au mercredi 20 septembre

Trois jours pour découvrir le message de la Salette, participer aux différentes célébrations, processions, veillées et vêpres, chemin de croix, échanger avec le groupe de pèlerins sur le thème de l'année, découvrir le sanctuaire (musée, basilique, chapelle de la rencontre), marcher sur les sentiers pour les adeptes de la randonnée. Visite du village de Corps et grand jour de fête le 19 septembre pour le 177^{ième} anniversaire de l'apparition.

Jour 5 – Jeudi 21 septembre

Retour vers la Franche-Comté en faisant une étape à l'Abbaye de TAMIE au cours de laquelle nous clôturerons notre pèlerinage et visiterons les lieux. Repas pique-nique à l'Abbaye.

Retour par la Suisse.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION

5 jours/ 4 nuits		Chambre individuelle 66 €	
53 places disponibles		Acompte 100 €	
470€		Solde avant le 17 Août 2023	
Père Jean-Marie LARUE, Mme Colette JEANNIN et l'Equipe des Pèlerinages			
Ce prix comprend : • Les assurances rapatriement et annulation • Le transport • La pension complète du 17 septembre midi au 21 septembre midi. • Les entrées dans les sites mentionnés au programme		Ce prix ne comprend pas : • Le supplément chambre individuelle • Les offrandes lors des célébrations • Les boissons, extras et d'une manière générale tous les frais personnels. • Les éventuels surcoûts sur place liés à des évènements indépendants de notre volonté (conditions météo...)	
• Programme sujet à modification par vos guides en fonction des impératifs locaux.			
① Le sanctuaire se situant à 1800 m d'altitude, un avis médical est recommandé pour les personnes cardiaques Les propositions « marches » s'adressent à des marcheurs confirmés.			

INSCRIPTION :

Aucune réservation ne sera retenue par téléphone. L'inscription à un pèlerinage ne deviendra effective qu'à réception du bulletin d'inscription accompagné de l'acompte.

Le débit de votre compte bancaire vaut confirmation de votre inscription. Toutefois les personnes désirant une confirmation écrite de leur inscription sont priées de joindre à celle-ci une enveloppe timbrée à leur adresse.

Les inscriptions sont closes dès que l'effectif est atteint.

Le solde du pèlerinage est à verser **trente jours avant le départ**. Toute inscription faite moins de trente jours avant un départ doit être réglée intégralement.

Pour toute correspondance et règlement, bien rappeler les noms et dates du pèlerinage concerné.

8 à 10 jours avant le départ, tous les participants recevront un avis de départ contenant toutes les informations nécessaires : Lieu de rendez-vous, horaires, noms et adresses des hôtels, consignes et conseils divers, étiquette pour les bagages.

TARIFS :

Les tarifs établis en novembre pour un nombre minimum de participants sont susceptibles de modifications suivant les hausses pouvant survenir en cours d'année (coût des services).

Un mois avant le départ, le Service des Pèlerinages se réserve le droit :

- d'annuler le pèlerinage si le nombre minimum d'inscrits n'est pas atteint. (les sommes avancées seront remboursées)
- D'en modifier le coût en cas de hausse des éléments mentionnés ci-dessus.

Prestations incluses dans le prix du pèlerinage :

L'organisation générale et les services nécessaires.

- Les transports et transferts prévus au programme.
- Le logement en pension complète en chambre à 2 lits (exceptionnellement à 3 lits).
- Les excursions, droit d'entrée et visites guidées mentionnées au programme.
- L'assistance d'un accompagnateur du Service des Pèlerinages chargé de l'animation culturelle et spirituelle, assisté de guides ou d'accompagnateurs locaux si nécessaires.
- Les assurances assistance-rapatriement et vol des bagages (avec déduction des coefficients de vétusté).
- L'Assurance annulation.
- La documentation (selon le pèlerinage).

Prestations non incluses dans le prix du pèlerinage :

- Le supplément chambre individuelle (les chambres individuelles sont en nombre très limité et attribuées selon l'ordre des demandes et des disponibilités).
- Les entrées non indiquées au programme.
- Les frais personnels.
- Les boissons.

ANNULATION & DESISTEMENT :

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée.

L'annulation doit résulter exclusivement de l'un des événements suivants, sur présentation d'un justificatif

- Maladie grave, blessure ou décès :
- de l'adhérent, de son conjoint, ascendants, descendants, gendres, belles-filles, neveux et nièces. de la personne devant voyager avec l'adhérent (personnes sans liens de parenté inscrite sur le même bulletin). *(par maladie ou blessure grave, on entend toute altération de santé ou toute atteinte corporelle constatée par un médecin, interdisant au malade ou à l'accidenté de quitter son domicile ou l'établissement de soins où il est en traitement à la date du départ et impliquant la*

cessation de toute activité.).

- Des frais de dossier en fonction de la date d'annulation pourront être retenus

ASSISTANCE & RAPATRIEMENT :

Prestation assurée par la Mutuelle St-Christophe et incluse dans le prix du pèlerinage mettant à disposition les services suivants :

-Assurances aux personnes : rapatriement médical du malade accompagné par une personne proche, présence et visite d'un proche auprès de la personne hospitalisée, rapatriement et accompagnement du défunt, retour anticipé en cas de décès d'un membre de la famille, retour anticipé au domicile en cas de sinistre habitation, transmissions de messages urgents, remboursement des frais médicaux à l'étranger.

-Assistance juridique : Avance de caution pénale, frais d'avocat.

Le détail du domaine d'application de l'Assistance pèlerinage est à votre disposition sur simple demande au Service des Pèlerinages.

RESPONSABILITES :

• Du Service des Pèlerinages : Celui-ci ne peut être tenu responsable de certains agissements des transporteurs, hôteliers et différents prestataires de services, il n'agit qu'en qualité d'intermédiaire. Aussi le pèlerin ne peut prétendre à aucune indemnité de la part du Service des Pèlerinages en cas de changement d'horaires, d'itinéraires, ou d'événements imprévus. Aucune compagnie d'assurance ne couvre les frais occasionnés par une grève ou les conséquences d'événements climatiques tels que tempêtes ou ouragans, les frais occasionnés restent à la charge du pèlerin.

• Du Pèlerin, le pèlerin doit répondre aux conditions d'inscription précisées sur le bulletin relatif au pèlerinage choisi : vaccinations demandée, validité du passeport ou de la carte d'identité nationale.

Tout voyage interrompu ou écourté **du fait du participant** ne peut prétendre à remboursement.

